

Commune de Bouzonville

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 21 novembre 2016

Sous la présidence de M. Denis PAYSANT, Maire

-- 0 --

Présents (21) : M. Denis PAYSANT, M. Bernard ALTMAYER, Mme Marie-Christine AUBIN, Mme Nathalie BAUDESSON-SCIMIA, Mme Isabelle BELAID, Mme Nadine CAPS, M. Roland CERATI, M. Armel CHABANE, M. Robert CHAMPLON, Mme Françoise DALSTEIN, M. Denis DELLWING, Mme Chantal GARAU, M. Roland GLODEN, Mme Cathy GLUCK, M. Clément LARCHER, Mme Michelle RIGAUD, M. Jean-Marie SIBILLE, M. Régis SUMANN, Mme Marie-Christine VENNER, Mme Christiane WAGNER, Mme Michèle WANGON.

Procurations (5) : M. Alain LINDEN à Mme Nathalie BAUDESSON-SCIMIA, Mme Esther GOELLER à Mme Marie-christine VENNER, M. Franck ISCH à M. Denis DELLWING, M. Guy OLLINGER à M. Roland CERATI, M. Manuel RIOS à M. Denis PAYSANT.

Absent (1) : M. Isiakou Camaroon OUBA BABA

Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Mme Marie-Christine VENNER pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Compte-rendu du Maire dans le cadre de ses délégations reçues du Conseil Municipal depuis le 30 septembre 2016

Les activités de M. le Maire dans le cadre de ses délégations de fonction reçues du Conseil Municipal ont été les suivantes depuis le 30 septembre 2016, date de la dernière réunion :

- Droit de Prémption Urbain (DPU)

La Commune a reçu les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) suivantes depuis le Conseil Municipal du 30 septembre 2016 :

Date	Immeuble	Vendeur	Prix	Acquéreur
07/10/16	7 rue de Madrid	OZCIFTCI Ahmet	209 000,00 €	FOSSET Olivier 29C rue du Luxembourg 57320 Bouzonville
19/10/16	19 annexe de Benting	FISNE Xavier et consorts	186 000,00 €	SCHWARZ Thierry 26 route de Bouzonville 57480 Kerling les Sierck
21/10/16	13 rue Jeanne d'Arc	HILT Germaine, veuve REITZ	140 000,00 €	GOREN Vural 3C impasse de la Moselle 57320 Bouzonville
31/10/16	24 route de Thionville	GULDNER Elisabeth	175 000,00 €	CALCAGNO Claudio Sarrebbruck (Allemagne)

31/10/16	14B rue des clos	Consorts POHL	219 000,00 €	CARPENTIER Jean 52 rue principale 57320 Hestroff
04/11/16	15 rue Jeanne d'Arc (non bâti)	Consorts BACK	15 997,50 €	BENGUEJJA Aziz 3 impasse de la Moselle 57320 Bouzonville
04/11/16	13 rue Jeanne d'Arc (non bâti)	Consorts REITZ	19 305,00 €	BENGUEJJA Azziz 3 impasse de la Moselle 57320 Bouzonville
09/11/16	17 rue de France	CPS-HERTZ SCIV	50 000,00 €	OZCIFTCI Ahmet 7 rue de Madrid 57320 Bouzonville
09/11/16	1 rue de France	SCI Machevi	85 000,00 €	VENNER Cédric 62 rue du Luxembourg 57320 Bouzonville
09/11/16	8 rue de la Nied	SCHNEIDER Suzanne, veuve FABRY	96 000,00 €	DAVAL Christine 8 rue de Chauvigny 57320 Bouzonville
10/11/16	12 Résidence les Pierres Hautes	SCI GENTIS	200 000,00 €	HELFEN Thomas 1 rue des pyramides 57100 Thionville
10/11/16	9 rue Ravel	WEISSENBACH Martine	100 000,00 €	AUGUSTIN Eric 2 Place Augerot 57320 Bouzonville
14/11/16	2 rue Birck	Consorts CHAMPLON	167 000,00 €	DODELLER Xavier 18 rue de la fontaine 57320 Alzing
21/11/16	16 rue Birck	REITZ Cécile, née MEURER	100 000,00 €	SAHLI Leïla 2 rue des tilleuls 57320 Chéméry les Deux

Dans tous les cas susmentionnés, M. le Maire a décidé de ne pas faire usage du droit de préemption dont dispose la Commune de Bouzonville.

- Contrats et adhésions diverses

- Renouvellement du contrat OLS avec la société JVS informatique

M. le Maire a renouvelé, pour compter du 1^{er} décembre 2016 le contrat d'accès à la plateforme en ligne JVS (10 accès simultané) pour la gestion de la plupart des logiciels métiers de la Commune (comptabilité, état-civil, élections, ...). La première période de facturation interviendra début 2017 pour un coût de 3 075,81 € TTC.

- Contrat d'entretien du parc des vidéo projecteurs du Groupe scolaire Pol Grandjean

M. le Maire a souscrit le 18 octobre un contrat annuel d'entretien du parc de 9 vidéo projecteurs installés au Groupe Scolaire Pol Grandjean avec la société Atmosphère informatique de Boulay (qui avait installé ce matériel à l'origine), pour un coût annuel de 420 € TTC. Ledit contrat représente un temps de travail de 5 heures par an, dont 2 heures à titre préventif, plus un forfait de 3 heures pour des interventions ponctuelles.

- Contrat de maintenance logicielle Microbib
Le contrat annuel de maintenance du logiciel Microbib utilisé à l'Espace Culturel a été renouvelé au 1er décembre 2016 pour une durée de un an et un coût de 542,40 € par an.
 - Contrat d'hébergement du site Internet de la Mairie
Le contrat d'hébergement du site Internet de la Mairie de Bouzonville a été renouvelé au 6 janvier 2017 pour une durée de un an et un coût de 68,40 €.
 - Abonnement au mémento des infractions routières
L'abonnement à la publication relative au code permanent des infractions routières a été renouvelé au 1^{er} janvier 2017 pour 12 mois auprès des Editions de la Baule pour un coût de 32,50 € TTC.
- Chèques pour indemnité de sinistre
 - M. le Maire a procédé à l'encaissement d'un chèque de 432,51 € de l'assureur de la Commune consécutivement à un sinistre automobile du 14 octobre 2016. Ce chèque représente un acompte de 50 % du montant total des frais qui seront supportés par la collectivité pour la remise en état du véhicule communal endommagé.
 - M. le Maire procédera, au 1^{er} décembre 2016, à l'encaissement d'un chèque de 1 704 € émis par la Sarl SL express. Un des chauffeurs de cette société avait embouti un lampadaire d'éclairage public rue de la République. Le responsable de cette société a préféré indemniser la collectivité directement.

Remerciements - Agenda à venir - Informations

M. le Maire adresse aussi ses remerciements à toutes les commissions municipales, animateurs et membres pour le travail accompli.

M. le Maire adresse ses remerciements aux organisateurs des manifestations à caractère communal qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil Municipal:

- brioches de l'amitié du 8 octobre,
- cérémonie patriotique du 11 novembre,
- spectacle de l'humoriste Julien Strelzyck du 12 novembre,
- visite de l'usine ZF le 16 novembre,
- concours des maisons fleuries du 19 novembre,
- rencontre "Jeux en famille" du 19 novembre.

M. le Maire informe le Conseil Municipal des événements programmés dans les prochains jours et invite les conseillers municipaux à y participer nombreux :

- concours DEFI famille énergie positive du 25 novembre,
- conférence sur l'isolation thermique du 26 novembre,
- concert de la Sainte Cécile du 27 novembre,
- dépôt de gerbe au monument aux morts du 3 décembre,
- réception du Saint Nicolas le 3 décembre,
- cérémonie de la Sainte Barbe du 4 décembre,
- marché de Noël des 10/11 décembre et 17/18 décembre,
- vœux du Maire le 20 janvier 2017.

M. le Maire informe par ailleurs qu'une visite des nouveaux locaux des établissements SCHIDLER à Metz, suivie d'un passage au marché de Noël de Metz est prévue prochainement. Compte tenu des contraintes liées au calendrier des réunions et manifestations, la seule date possible est le 13

décembre 2016. Les membres du Conseil Municipal souhaitant être présents devront en informer M. le Maire au plus tard pour le 24 novembre prochain.

Enfin, M. le Maire, en son nom personnel et en celui du Conseil Municipal présente ses sincères condoléances à Mme GARAU Chantal suite aux récents décès de son époux et de son frère.

1. 2016112101 - Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour suivant :

- 1) 2016112101 Approbation de l'ordre du jour
- 2) 2016112102 Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2016
- 3) 2016112103 Modification de la composition de la Commission Environnement et Cadre de Vie
- 4) 2016112104 Election d'un conseiller communautaire supplémentaire dans le cadre de la fusion des communautés de communes CCB - CC3F
- 5) 2016112105 Communication du rapport d'activités 2015 de la CCB
- 6) 2016112106 Cession de terrain
- 7) 2016112107 Décisions budgétaires modificatives
- 8) 2016112108 Réalisation du solde de l'emprunt 2016
- 9) 2016112109 Ligne de trésorerie
- 10) 2016112110 Consolidation de la dette - Remboursements anticipés
- 11) 2016112111 Tarifs 2017
- 12) 2016112112 Demande d'attribution de matériel en milieu scolaire

2. 2016112102 - Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 novembre 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2016.

3. 2016112103 - Modification de la composition de la Commission Environnement et Cadre de Vie

Suite à la démission de M. Roland CERATI de la commission environnement, il y a lieu de désigner un nouveau membre en remplacement. Mme Marie-Christine AUBIN exprime le souhait de le remplacer au sein de cette instance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Mme Marie-Christine AUBIN comme membre de la Commission Environnement et Cadre de Vie.

4. 2016112104 - Election d'un conseiller communautaire supplémentaire dans le cadre de la fusion des communautés de communes (CCB et CC3F)

Dans le cadre de la fusion entre la Communauté de Communes du Bouzonvillois et de la Communauté de Communes du Pays des Trois Frontières effective au 1^{er} janvier 2017, la Commune de Bouzonville disposera d'un dixième conseiller communautaire (sur un total de 59).

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-6-2 du code électoral, l'élection a lieu au scrutin de liste proportionnel à un seul tout.

Le nombre de noms figurant sur chaque liste étant en l'occurrence égal à un, le nom du candidat présenté par chaque liste emportant la majorité relative ou absolue est élu.

Sur la liste de la majorité figure la candidature de M. Bernard ALTMAYER, sur celle de l'opposition celui de M. Guy OLLINGER.

Il est procédé à une élection.

Nombre de votants	26
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	26
Bulletins nuls ou blancs	2
Suffrages exprimés	24
Bulletins en faveur de la liste majoritaire	16
Bulletins en faveur de la liste d'opposition	8

M. Bernard ALTMAYER figurant sur la liste de la majorité ayant recueilli le plus de voix est élu conseiller communautaire de la Communauté de Communes du Bouzonvillois et des Trois Frontières.

5. 2016112105 - Communication du rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes du Bouzonvillois

M. le Président de la Communauté de Communes du Bouzonvillois a transmis aux communes membres son rapport d'activités pour l'année 2015.

Ce rapport, annexé au présent compte-rendu, est présenté par M. le Maire. Il n'appelle aucun commentaire particulier.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation sans qu'il soit nécessaire de procéder à un vote.

6. 2016112106 - Cession de terrain

Les Pompes Funèbres de la Nied demandent à faire l'acquisition d'une partie du terrain cadastré section 5, parcelle numéro 143, mitoyen du cimetière de Bouzonville en vue d'y construire une morgue.

La contenance totale de la parcelle est de 35,05 ares. La demande des Pompes Funèbres de la Nied porte sur 11,50 ares.

La morgue serait située en retrait de 40 mètres environ de la rue Jeanne d'Arc. Elle serait accessible aux autres entrepreneurs de pompes funèbres, selon un barème fixé par la réglementation en vigueur.

Les services du domaine estiment la valeur du terrain dans sa totalité à 75 000 €.

La commission des affaires immobilières, à l'unanimité, propose de donner un avis de principe favorable à ce projet et à la cession du terrain nécessaire à sa réalisation.

Le prix de cession proposé par la commission est proportionnel à la superficie à céder, soit 24 607,70 €, arrondi à 25 000 €. Tous les frais (arpentage, viabilisation, ...) seraient à la charge du demandeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de céder une superficie d'environ 11,50 ares (sous réserve d'arpentage) à extraire de la parcelle cadastrée section 5, parcelle 143 d'une contenance totale de 35,05 ares à la société des Pompes Funèbres de la Nied,
- de fixer le prix de cession à 25 000 €, tous les frais accessoires étant à la charge de l'acquéreur,
- de rédiger l'acte sous la forme administrative,
- de désigner M. le Maire pour rédiger l'acte et M. Roland GLODEN pour représenter la Commune de Bouzonville.

7. 2016112107 - Décisions budgétaires modificatives

- Rétrocession des dégrèvements de taxes foncières au profit des exploitants agricoles

La commune doit imputer les mandats de rétrocession de dégrèvements de taxe foncière accordés par l'Etat suite au sinistre météorologique de juin 2016, d'un montant de 747,67 € (sur les 1054 € perçus) au chapitre 014 - Atténuation de produits, article 739113 - Reversements conventionnels de fiscalité.

Cependant, aucun crédit n'est inscrit en 2016 au chapitre 014.

Par conséquent, il conviendra, de valider une décision budgétaire modificative pour permettre l'émission des mandats.

Compte tenu de l'absence de crédits en recettes et de l'encaissement effectif par la Commune en tant que propriétaire foncier de 1 036 € au titre du dégrèvement, la DM pourrait être la suivante :

Imputation	Libellé	Mouvement	Charges	Ressources
DF 014 739113	Reversement conventionnel de fiscalité	+ 750,00	750,00	
RF 73 7328	Autres reversements de fiscalité	+ 750,00		750,00
TOTAL			750,00	750,00

- Prise en charge de la régularisation d'avance forfaitaire sur la première tranche de travaux

Il conviendra également de modifier le budget en investissement pour tenir compte de la régularisation de l'avance forfaitaire intervenue en 2016 pour la première tranche de l'aménagement du Parc de la Nied.

Pour mémoire l'avance forfaitaire est versée à une entreprise titulaire d'un marché public avant même le démarrage des travaux, à hauteur de 5 % du montant du marché, si celui-ci le prévoit.

La prise en charge s'effectue à l'origine en dépense à l'article 238 - Avances et acomptes. Dès que le cumul des acomptes atteint 65 % du montant du marché, il y a ensuite lieu de régulariser cette écriture, par la prise en charge d'un mandat sur l'imputation comptable correspondant aux prévisions budgétaires afférentes à l'opération ainsi que d'un titre, également à l'article 238 pour compenser le mandat émis à l'origine pour payer l'avance forfaitaire.

Pour le marché correspondant à la première tranche de travaux, l'avance forfaitaire versée à l'entreprise en 2013 à l'article 238 a été de **41 580,45 €**. La première tranche a été soldée début 2016. La Commune de Bouzonville a donc émis un mandat (dépenses), sur l'exercice 2016, du même montant sur l'article 2315 454 ainsi qu'un titre (recettes) identique à l'article 238. L'incidence globale sur l'équilibre budgétaire est donc nulle. Cependant, la dépense, comme la

recette, ont été réalisées sans crédits budgétaires ce qui induit pour le volet dépenses un déséquilibre des réalisations par rapport aux prévisions.

S'agissant du marché relatif à la deuxième tranche, l'acompte forfaitaire, liquidé en dépenses à l'article 238 a été de **18 462,11 €**. Eu égard au paiement du solde de ce deuxième marché 2016, il y a également lieu de procéder à la régularisation de cet acompte forfaitaire par l'émission d'un mandat à l'article 2315 et d'un titre à l'article 238.

La décision modificative qui doit être prise en charge est donc la suivante :

Imputation	Libellé	Mouvement	Charges	Ressources
DI 2315 454	Régularisation AF tranche 1	+ 41 580,45	41 580,45	
RI 238 454	Régularisation AF tranche 1	+ 41 580,45		41 580,45
DI 2315 454	Régularisation AF tranche 2	+ 18 462,11	18 462,11	
RI 238 454	Régularisation AF tranche 2	+ 18 462,11		18 462,11
TOTAL			60 042,56	60 042,56

- Transfert de crédits dans le cadre du programme de vidéo protection au Parc de la Nied

Le budget primitif 2016 prévoyait 5 000 € à l'article 2188 pour l'installation d'une caméra supplémentaire au Parc de la Nied. Le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 30 septembre 2016 a toutefois adopté une décision modificative visant à prévoir davantage de fonds dans le cadre d'un programme plus important que prévu, à l'article 2315 454 - Aménagement du Parc de la Nied.

Afin d'ajuster au plus près les réalisations aux crédits inscrits au budget, il est donc proposé de transférer la somme susmentionnée de l'article 2188 vers l'article 2315.

La décision budgétaire modificative qui en résulterait serait la suivante :

Imputation	Libellé	Mouvement	Charges	Ressources
DI 2315 454	Aménagement parc Nied	+ 5 000,00	5 000,00	
DI 2188 512	Caméra supplémentaire parc Nied	- 5 000,00		5 000,00
TOTAL			5 000,00	5 000,00

- Prise en charge d'une étude en vue d'une modification des locaux du service périscolaire

L'autorité territoriale a mandaté un architecte en vue de réaliser une étude pour la modification des locaux de la Maison des loisirs.

Le coût de cette étude est de 4 000 € hors taxes, soit 4 800 € TTC.

Dans l'incertitude où la Commune se trouve quant à la réalisation effective de cette opération, mais dans l'optique de rendre la dépense éligible au FCTVA, il est proposé d'imputer la dépense à l'article 2031 - Frais d'études.

Le chapitre 20 - Immobilisations incorporelles n'est toutefois pas suffisamment alimenté pour supporter cette dépense.

Il est proposé de financer cette dépense supplémentaire par la suppression partielle, à hauteur de 4 800 € des crédits prévus à l'article 2152 497 pour l'achat de mobilier urbain divers, sur les 9 276 € prévus.

La décision budgétaire modificative qui en résulterait serait la suivante :

Imputation	Libellé	Mouvement	Charges	Ressources
DI 2031	Etudes	+ 4 800,00	4 800,00	
DI 2152 497	Mobilier urbain divers	- 4 800,00		4 800,00
TOTAL			4 800,00	4 800,00

La commission des finances propose à l'unanimité l'adoption des décisions budgétaires modificatives décrites ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les décisions budgétaires modificatives proposées par la commission des finances.

Dans le cadre d'une question relative aux recettes et dépenses engendrées par l'opération "Aménagement du Parc de la Nied", M. le Maire donne connaissance de toutes les informations sur ce point, informations reprises en annexe de ce compte-rendu.

8. 2016112108 - Réalisation du solde de l'emprunt 2016

Par délibération en date du 19 juillet 2016, le Conseil Municipal a décidé de réaliser un emprunt de 700 000 € auprès de La Poste. Le budget primitif 2016 prévoit toutefois un emprunt total de 750 000 € dans le cadre de son équilibre global.

La commission des finances propose à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à consulter les établissements bancaires en vue de réaliser le solde de l'emprunt, soit 50 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 25 voix pour et 1 abstention :

- d'autoriser M. le Maire à consulter les banques en vue de réaliser le solde de l'emprunt 2016, soit 50 000 € sur une durée comprise entre 5 et 10 ans,
- d'autoriser M. le Maire à souscrire l'emprunt auprès de l'organisme financier le mieux disant.

9. 2016112109 - Ligne de trésorerie

Le Conseil Municipal du 30 septembre 2016 a autorisé M. le Maire à consulter les organismes bancaires en vue de constituer une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 500 000 € pour une durée de 12 mois.

Seul le Crédit Mutuel et la Caisse d'Epargne ont répondu, selon les conditions ci-après :

Banque	Taux de base	Marge bancaire	Commission de non utilisation	Frais de dossier
Caisse d'Epargne	Moyenne Eonia trimestriel (négatifs)	1,40 %	0,20% de la différence entre 500 000 € et l'encours moyen du trimestre	750 €
Crédit Mutuel	Moyenne Euribor trimestriel (négatifs)	0,90 %	0,15% de montant non utilisé par jour	750 €

La Commission des Finances propose de ne retenir aucune des offres, car une ligne de trésorerie n'est pas nécessaire dans l'immédiat au regard de la situation de trésorerie de la Commune et au

vu les coûts de non utilisation engendrés. Ce point pourra être examiné à nouveau ultérieurement en cas de besoin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas constituer une ligne de trésorerie dans l'immédiat.

10.2010611110 - Consolidation de la dette - Remboursements anticipés

Lors de la dernière réunion de la Commission des Finances, il a été demandé de revoir les prêts accordés à la collectivité par les établissements financiers, compte tenu de la faiblesse des taux d'intérêts actuellement en vigueur. M. le Maire de Bouzonville a sollicité les banques en vue de leur demander quel serait, pour chaque emprunt, le montant de la pénalité à payer pour remboursement anticipé. Les simulations financières ont été réalisées sur la base d'un refinancement de chaque emprunt au taux de 1,75 %.

Les résultats de cette consultation sont les suivants :

N°	Banque	TT	Montant origine	Taux	Ech. 1	Ech. Finale	Total restant du ancien	Pénalités remb anticipé	IRD sur nouvel emprunt	Total restant du nouveau	Remb anticipé préconisé
									1,75%		
40	CRCA	TV	720 000,00	0,1190%	20/05/04	20/02/24	305 061,42	0,00	19 199,89	322 859,67	NON
41	CCM	TF	260 000,00	3,2500%	31/12/05	31/12/20	92 663,46	7 634,86	3 415,46	97 929,57	NON
46	CCM	TF	570 000,00	3,9500%	31/12/06	31/12/26	421 864,27	70 275,37	37 914,55	455 577,24	NON
47	CCM	TF	220 000,00	4,4000%	31/12/07	30/06/21	85 355,18	9 281,69	3 911,13	90 600,72	NON
48	CDC	TF	800 000,00	4,5200%	01/01/10	01/01/29	834 075,41	139 177,98	91 246,44	859 410,05	NON
49	CCM	TF	160 000,00	3,9000%	31/01/10	31/12/24	116 051,34	19 986,69	8 636,87	127 995,57	NON
50	CE	TF	100 000,00	3,1900%	25/01/11	25/12/25	70 682,38	8 853,69	5 750,47	76 270,52	NON
51	CCM	TF	450 000,00	4,1000%	31/12/11	30/11/26	368 046,14	74 671,95	34 465,83	414 137,78	NON
52	CCM	TF	500 000,00	3,6500%	30/11/13	31/10/28	490 985,94	7 401,38	44 873,03	455 052,11	OUI
53	CDC	TV	700 000,00	1,7500%	01/11/14	01/08/34	727 847,19	36 614,52	110 976,72	777 591,24	NON

Seul l'emprunt n° 52 d'un montant en capital à l'origine de 500 000 €, contracté en 2013 auprès du Crédit Mutuel est susceptible d'être remboursé par refinancement anticipé dans des conditions économiques satisfaisantes.

Il est toutefois à noter que les pénalités devront être financées sur fonds budgétaires propres, sans refinancement. En outre, les banques seront réticentes à prêter en vue du refinancement du prêt d'un autre établissement (et non pour réaliser une opération d'investissement).

Au vu de ces éléments et après consultation du contrôle de légalité, il s'avère que le rachat des emprunts en cours ne présente pas de grand intérêt. La commission des finances propose à l'unanimité de ne pas procéder au rachat des emprunts en cours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas procéder au rachat des emprunts en cours.

11.2016112111 - Tarifs 2017

La commission des finances, après en avoir débattu propose à la majorité l'application des tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2017 :

Tarifs divers				
Prestations	Tarifs 2011	Tarifs 2013	Tarifs 2015	Tarifs 2017
Camion outillage	80,00	90,00	90,00	90,00
Spectacle	50,00	60,00	60,00	60,00
Caution pour spectacle	100,00	110,00	250,00	250,00
Photocopies A4	0,30	0,40	0,40	0,40
Photocopies A4 R/V	0,60	0,70	0,70	0,70
Photocopie A3	0,50	0,60	0,60	0,60
Transports urbains	0,65	0,70	0,70	0,70
Occupation du parking de la SDF	50,00	60,00	90,00	90,00

Chalets			
Tiers	Tarifs 2011	Tarifs 2015	Tarifs 2017
Associations locales	100,00	100,00	100,00
Particuliers Bouzonville	120,00	120,00	120,00
Autres	150,00	150,00	150,00

Tarifs du complexe sportif et culturel				
Salle	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Tarifs 2015	Tarifs 2017
Salle des fêtes	600,00	620,00	620,00	620,00
Demi-salle des fêtes	400,00	410,00	410,00	410,00
Bar du gymnase	220,00	230,00	230,00	230,00
Salle verte	220,00	230,00	230,00	230,00
Cuisine	200,00	205,00	205,00	205,00
Forfait accès cuisine	0,00	0,00	50,00	50,00

Remises applicables			
Salles	Particuliers domiciliés à Bouzonville	Associations locales	Manifestations et associations à caractère social
Gymnase et salle des fêtes	25,00 %	50,00 %	75,00 %
Demi-salle des fêtes	25,00 %	50,00 %	75,00 %
Cuisine	25,00 %	50,00 %	50,00 %
Bar du gymnase et salle verte	50,00 %	100,00 %	100,00 %

Prestations annexes			
	2013	2015	2017
Four 20 niveaux	50,00	50,00	50,00
Eclairage festif	50,00	50,00	50,00
Cafetières électriques	15,00	15,00	15,00
Nettoyage demi salle	46,00	46,00	150,00
Nettoyage grande salle	77,00	77,00	300,00
Nettoyage Bar et salle verte	36,00	36,00	150,00
Nettoyage cuisine et WC	0,00	0,00	150,00
Tireuse à bière	40,00	40,00	40,00
Vaisselle sans cuisine pour 100 convives	40,00	40,00	40,00

Tarifs des prestations funéraires						
Prestation	Durée de la concession	Nombre de places	Tarifs 2011	Tarifs 2013	Tarifs 2015	Tarifs 2017
Tombe (et cave-urnes en tombe double)	15 ans	Simple	78,00	81,00	81,00	81,00
		Double	156,00	162,00	162,00	162,00
	30 ans	Simple	156,00	162,00	162,00	162,00
		Double	309,00	321,00	321,00	321,00
Columbarium	15 ans	1 urne	351,00	365,00	365,00	365,00
		2 urnes	444,00	462,00	462,00	462,00
		3 urnes	537,00	558,00	558,00	558,00
	30 ans	1 urne	702,00	730,00	730,00	730,00
		2 urnes	888,00	924,00	924,00	924,00
		3 urnes	1 071,00	1 114,00	1 114,00	1 114,00
Forfait morgue	-	-	69,00	72,00	72,00	72,00

Marché hebdomadaire			
Saison	tarif au ml		
	2009-2014	2015-2016	2017-2018
Hiver	0,70	0,70	0,70
Eté	0,80	0,80	0,80

Tarifs grande braderie du Vendredi saint				
	2011-2013	2014-2015	2016-2017	2018-2019
Prix au ml	7,00	10,00	10,00	10,00
Prix forfait	5,00	8,00	8,00	8,00

Mme Marie-christine VENNÉR précise que les contrats de location indiquent déjà les tarifs de nettoyage quand il est fait par les agents municipaux et ceux prévus par une entreprise extérieure en cas de mariage important.

Pour mémoire, lors de sa réunion du 19 mars 2015, le Conseil Municipal avait décidé l'accès gratuit des commerçants sédentaires de Bouzonville à l'espace public à l'occasion de la braderie du Vendredi Saint au droit de leur devanture. Tout dépassement est cependant facturé au tarif en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 25 voix pour et 1 abstention d'adopter les tarifs 2017 proposés par la Commission des Finances.

12.2016112112 - Demande d'attribution de matériel en milieu scolaire

Mme la psychologue scolaire du Groupe Pol Grandjean sollicite l'acquisition de matériel adapté, pour un montant total de 1 708,08 € TTC (frais de port inclus). La Commission des Finances observe que la Commune a déjà fait l'acquisition de matériel similaire en 2015 et propose à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande. Elle souhaite que Mme Sylvie PERSCH fasse appel aux autres communes dans lesquelles elle est amenée à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande d'achat de matériel présentée par Mme la psychologue scolaire du Groupe Scolaire Pol Grandjean.

ANNEXE 1

BILAN DE L'EXERCICE 2016 DE L'OPERATION 2315 454 - AMENAGEMENT DU PARC DE LA NIED

DEPENSES					CREDITS BUDGETAIRES	
Bord	Mandat	Date	Bénéficiaires	Montant	Mouvements	Montants
27	268	26/02/2016	Digitale paysage - maîtrise œuvre	5 160,00	Report RAR 2016	239 566,14
27	270	26/02/2016	Muller TP - travaux	1 860,72	Crédits nouveaux BP 2016	195 433,86
27	271	26/02/2016	Muller TP - travaux	6 558,98	DM du 30/06/16	49 455,00
27	272	26/02/2016	Muller TP - travaux	2 722,08	DM du 21/11/16	60 042,56
27	273	26/02/2016	Muller TP - travaux	4 584,38		
27	274	26/02/2016	Muller TP - travaux	2 097,00		
27	275	26/02/2016	Cabinet Lambert - maîtrise œuvre	8 700,00		
30	298	03/03/2016	Muller TP - Régularisation Avance forfaitaire	41 580,45		
53	528	27/04/2016	Muller TP - travaux	17 292,66		
53	530	27/04/2016	Géomètre Helstroff - bornes chemin plage	826,20		
70	710	15/06/2016	Pfisterer - Cables circuits électrique parc Nied	996,00		
84	858	13/07/2016	Muller TP - travaux - tranche 2 acompte 1	106 689,22		
92	935	04/08/2016	Digitale paysage - maîtrise œuvre	1 353,49		
92	936	04/08/2016	Cabinet Lambert - maîtrise œuvre	8 664,94		
92	937	04/08/2016	Digitale paysage - maîtrise œuvre	1 070,80		
92	938	04/08/2016	Cabinet Lambert - maîtrise œuvre	5 484,00		
109	1030	02/09/2016	Muller TP - tranche 2 acompte 2	107 789,33		
109	1031	02/09/2016	Pass SA - tranche 2 acompte 2	53 778,00		
109	1032	02/09/2016	Muller TP - tranche 2 acompte 3	68 482,16		
112	1058	13/09/2016	Agence coordination prévention	1 296,00		
114	1080	14/09/2016	Agence coordination prévention	584,80		
123	1166	27/09/2016	Muller TP - travaux vidéo protection parc Nied	5 651,40		
135	1309	20/10/2016	Muller TP - tranche 2 - acompte 4	28 576,25		
137	1325	20/10/2016	Digitale paysage - maîtrise œuvre	216,00		
137	1326	20/10/2016	Cabinet Lambert - maîtrise œuvre	1 428,00		
137	1327	20/10/2016	Digitale paysage - maîtrise œuvre	379,62		
137	1328	20/10/2016	Cabinet Lambert - maîtrise œuvre	1 080,00		

137	1329	20/10/2016	Atelier nature - maîtrise œuvre	598,00		
138	1330	21/10/2016	Muller TP - tranche 2 - DGD	8 408,32		
139	1339	25/10/2016	Ineo Cofely - cameras parc de la Nied	4 858,80		
142	1370	02/11/2016	Muller TP - travaux raccordement cameras	14 302,80		
	Eng		Reprise sur avance forfaitaire 2016	18 462,11		
	Eng		Cofely Volet travaux programme vidéo	25 768,80		

557 301,31

Solde budgétaire

544 497,56

-12 803,75

ANNEXE 2

RECETTES SUR L'OPERATION AMENAGEMENT DU PARC DE LA NIED - BUDGET 2016

Origine	Montant subvention notifiée à l'origine	Montants inscrits au BP 2016 en RAR	Acomptes perçus		Acomptes sollicités en 2016 en cours	Total acomptes à percevoir au titre de l'exercice 2016
			Date	Montant		
Département de la Moselle - PACTE57	553 551,00	198 297,34	13/04/16	96 591,16	102 267,18	198 858,34
Région Grand Est - CADT	300 000,00	133 668,20	-	0,00	88 082,21	88 082,21
TOTAL	853 551,00	331 965,54		96 591,16	190 349,39	286 940,55

Rappel dépenses budget 2016	557 301,31
Rappel subventions à percevoir en 2016	286 940,55
Coût net exercice 2016	270 360,76